

# COMMENT RÉPONDRE À L'ENQUÊTE

REPLIR LE QUESTIONNAIRE OPS/SLS 2024 EN VERIFIANT SI LES INFORMATIONS PRE REMPLIES SONT EXACTES sinon inscrivez les modifications dans la colonne prévue à cet effet.

## Joindre les pièces demandées

Copie dans son intégralité de votre **AVIS D'IMPOT** établi en 2023 sur les revenus de l'année 2022 (c'est à dire les pages où sont mentionnés vos noms et adresse d'une part, et d'autre part le détail de vos revenus).

- Pour chacun des occupants **ne figurant pas sur votre avis d'imposition**, la copie de leur propre AVIS D'IMPOT 2023 (sur les revenus de l'année 2022).

- Si vous n'êtes pas en possession de votre avis d'impôt :

- vous pouvez le récupérer dans votre espace particulier sur le site internet des impôts : <https://www.impots.gouv.fr>.

- A défaut, adressez-vous, dans les meilleurs délais, à votre Centre des impôts, pour obtenir un duplicata d'avis d'impôt, ou un récépissé de déclaration tardive revêtu du cachet du centre des impôts et mentionnant le Revenu Fiscal de Référence avec le nombre des parts fiscales.

- En cas de décès survenu en 2022, fournir les copies de tous les avis d'impôt 2023 sur les revenus de l'année 2022 avant et après le changement de situation (situation partielle).



ATTENTION : Les DÉCLARATIONS d'impôts, les Avis de Situation Déclarative à l'Impôt sur Le Revenu (ASDIR) ne sont PAS prises en compte.

## Autres justificatifs, en cas de changement de situation intervenu en 2022-2023

Changement de situation	Pièces à transmettre
Mariage - PACS	Copie du livret de famille, de l'acte de mariage ou de l'attestation d'enregistrement du PACS.
Divorce ou dissolution du PACS	Copie du livret de famille portant mention du jugement de divorce ou copie du jugement de divorce ou convention de divorce, ou du récépissé de l'enregistrement de la dissolution du PACS.
Départ d'un des signataires du contrat de location (concubin, colocataire, etc.)	Copie de la réponse du bailleur suite à la lettre de préavis ou avenant au contrat ou lettre de congé du signataire sortant et attestation sur l'honneur du signataire restant dans le logement.
Naissance	Copie du livret de famille ou de l'acte de naissance.
Enfant faisant l'objet d'un droit de visite et d'hébergement	Copie de la décision du juge aux affaires familiales, ou de la convention élaborée par les parents et homologuée par le juge, ou l'attestation des deux parents, afin d'en tenir compte dans le calcul de votre catégorie de ménage.
Décès	Copie de l'acte de décès.
Invalidité	Pour tout occupant détenteur d'une Carte Mobilité Inclusion mention «Invalidité» ou d'une Carte Invalidité avec un taux supérieur ou égal à 80%, vous devez nous en fournir une copie <b>recto-verso</b> afin d'en tenir compte dans le calcul de votre catégorie de ménage.
Personnes arrivées en France en 2022 et 2023	Copie d'un justificatif indiquant la date d'arrivée sur le territoire français (passeport, carte séjour).
Baisse de ressources en 2023 d'au moins 10 % par rapport à celles de l'année 2022	Fournir les pièces justificatives pour les 12 derniers mois, telles que bulletins de salaire, attestation Pôle Emploi, justificatifs de retraites, etc, et un courrier expliquant la baisse de ressources.

## Renvoi de l'enquête



**Par internet** : c'est simple et rapide

- 1 Connectez-vous sur <https://novhabitat.enquetelegale.fr> avec vos identifiants indiqués sur la 1<sup>ère</sup> page de l'enquête.
- 2 Complétez le questionnaire en ligne.
- 3 Téléchargez les pièces justificatives au format numérique.
- 4 Votre enquête sera transmise immédiatement au centre de traitement des enquêtes pour analyse.

ou flasher ce QR Code



**Par courrier**

Merci de retourner votre enquête et les pièces justificatives à l'aide de l'enveloppe jointe



NOV' HABITAT  
CENTRE DE TRAITEMENT DES ENQUETES  
75497 PARIS CEDEX 10

Pour tout renseignement, contactez ce Numéro dédié aux enquêtes :

**03 62 53 23 76**

Service gratuit + prix appel

du lundi au vendredi de 9h00 à 18h00

**NOUS INSISTONS SUR LE CARACTÈRE OBLIGATOIRE DE CETTE ENQUÊTE**  
L'absence de réponse au questionnaire dans les délais entraînera les pénalités prévues par la loi